

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
 Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 mars 2026

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Jean-Luc GWISS - Mme Aurélia HEINRICH
 Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH
 Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL
 M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER
 Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- Mme Florence GUTH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- M Steve FUHRMANN avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

3. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET PRINCIPAL 2025 ET AFFECTATION DE RESULTAT.

Rapporteur : M. Jeannot KLEIN

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne M. Jeannot KLEIN, Adjoint au Maire, comme président de séance. Le Maire quitte la salle.

Monsieur KLEIN rappelle que la Commission des finances a examiné les comptes dans sa réunion du 23 février 2026.

Monsieur KLEIN rappelle que le CFU a remplacé le Compte administratif (partie commune appelée l'ordonnateur) et le Compte de gestion (partie comptable public).

Le CFU est un document unique qui présente les valeurs de la commune et celles du comptable.

1. Les valeurs de la commune sont reprises dans le tableau IB1 ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N (IB1)					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 624 387,32	1 376 362,39	3 000 749,71
	Recettes réalisées (1)	B	876 607,87	1 535 232,95	2 411 840,82
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 432 184,30	1 584 872,01	3 017 056,31
	Dépenses réalisées (1)	E	838 931,84	969 976,61	1 808 908,45
	Restes à réaliser	F	278 515,71	0,00	278 515,71
Différences entre les titres et	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	37 676,03	565 256,34	602 932,37

les mandats					
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-192 203,02	208 509,62	16 306,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-154 526,99	773 765,96	619 238,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-278 515,71	0,00	-278 515,71
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-433 042,70	773 765,96	340 723,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Solde (investissement) ou résultat de clôture de l'exercice 2025 (fonctionnement) (IB1) :

- ♦ Déficit d'investissement : - 154 526,99 €.
- ♦ Excédent de fonctionnement : + 773 765,96€.
- ♦ Total cumulé : + 619 238,97 €

Résultat cumulé (IB1) :

- ♦ Déficit d'investissement : - 433 042,70 €.
- ♦ Excédent de fonctionnement : + 773 765,96€.
- ♦ Total cumulé : + 340 723,26 €

II. Les valeurs du comptable public s'établissent comme suit (tableau IB2) :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés				B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal				
Investissement	-192 203,02		37 676,03	-154 526,99
Fonctionnement	645 441,92	436 932,30	565 256,34	773 765,96
TOTAL	453 238,90	436 932,30	602 932,37	619 238,97

I. Résultat de clôture de l'exercice N (IB2):

- ♦ Déficit d'investissement : - 154 526,99 €.
- ♦ Excédent de fonctionnement : + 773 765,96 €.
- ♦ EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES : + 619 238,97€

➤ **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présenté et arrêté comme ci-dessus.

- statuant sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice 2025,

- constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent cumulé dans la section de fonctionnement d'un montant de 773 765,96€ € et d'un déficit d'un montant de 433 042,70 € dans la section d'investissement,
- **DECIDE** d'affecter à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget 2026 la somme de 433 042,70 €.
- **DECIDE** d'affecter à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget 2026 la somme de 340 723,26 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme.

Le Président, **Francis WOLF**, maire.



Le (la) secrétaire de séance, **M. Eric MULLER**, 1^{er} adjoint au maire.

